

ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

téléphone Question écrite n° 71514

Texte de la question

M. André Schneider attire l'attention de Mme la ministre déléguée aux affaires européennes sur les normes communautaires qui visent à promouvoir l'adoption de mesures réduisant les effets des ondes électromagnétiques sur la santé. Nul n'ignore ce que la téléphonie mobile apporte à notre société (communication, développement etc.). En revanche, les risques engendrés par une telle technologie ne sont pas tous identifiés à ce jour. Il lui demande quelles sont les recommandations de l'Union européenne ayant pour objectif de les faire évaluer et de les prendre en compte.

Texte de la réponse

L'exposition du public aux ondes et champs électromagnétiques fait l'objet de la recommandation n° 1999/519/CE du Conseil, du 12 juillet 1999, qui reprend notamment les valeurs limites d'exposition définies par la commission internationale de protection contre les radiations non ionisantes. Cette recommandation a notamment pour objectif de fournir un niveau élevé de protection de la santé du public en fixant des restrictions des niveaux de référence devant s'appliquer à tous les rayonnements émis par les champs électromagnétiques. La recommandation prévoit des principes généraux et des méthodes de protection du public, tout en laissant aux États membres le soin de prévoir des règles détaillées. Pour renforcer la prise de conscience des risques et des mesures de protection contre les champs électromagnétiques, la recommandation du Conseil incite les États membres à promouvoir la diffusion d'informations et de règles d'utilisation, en particulier pour ce qui concerne la conception, l'installation, l'utilisation d'équipements et l'impact sur la santé. Le Conseil recommande en outre aux États membres d'améliorer les connaissances concernant les effets des champs électromagnétiques sur la santé par la promotion de la recherche sur cette question. La recommandation s'adresse également à la Commission, qui est invitée à oeuvrer à l'établissement de normes européennes, notamment en matière de méthodes de calcul et de mesure, et à encourager la recherche portant sur les effets à court et long termes de l'exposition à des champs électromagnétiques.

Données clés

Auteur : M. André Schneider

Circonscription: Bas-Rhin (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 71514 Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : affaires européennes Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 2 août 2005, page 7479

Réponse publiée le : 28 novembre 2006, page 12408